

# CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager  
aux élèves les valeurs de la République.*

## •• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

**1** La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

**3** La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

## •• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une **culture commune et partagée**.

**8** La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les **personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente Charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les **personnels ont un devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

**12** Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

**15** Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



# LE RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

2023/2024

Sans reprendre toutes les dispositions nationales et départementales qui s'imposent à l'école, ce règlement a été adopté par le conseil d'école.

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

## L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE



L'entrée de l'école se fait pour les enfants et les parents par le parvis de l'école. Les parents ne doivent pas bloquer les entrées ni se garer dans l'enceinte scolaire avec leur véhicule, ni se garer sur le parking réservé aux personnels.

## PENDANT LES RÉCRÉATIONS

La récréation dure un quart d'heure. Elle sonne à 10h le matin et à 15h l'après-midi. Elle est surveillée par les enseignants de service. Des élèves médiateurs proposent leur aide aux élèves.

### Dans la cour

Les enfants peuvent courir, jouer, parler, et bien d'autres choses. Il faut respecter les plantations, le potager et les pelouses. Ne pas arracher les fleurs ni les feuilles des plantes, ni casser les branches des arbres. Au toboggan, on fait attention. On ne doit pas pousser ni empêcher des élèves de monter sur la butte. On ne monte pas sur la butte par les côtés. On ne s'appuie pas, ni ne tire sur les poteaux d'arrosage, sur les filets, ni se pendre sur les cages de handball. Pas de match de foot avec les copeaux de bois ou les balles de ping-pong. Il est interdit de lancer des pierres sur les personnes, les vitres ou au-dessus du grillage. Les jeux et défis dangereux et les jeux de bagarre sont interdits (catch, respiration coupée,...). Il est strictement interdit d'escalader le portail. Les portes sont fermées. Les surveillants doivent se tenir dans la petite cour (au portail aux heures d'entrée lors des ouvertures et fermetures), dans la grande cour et devant l'entrée du couloir pour surveiller les toilettes. Après la pluie, on ne doit pas jouer dans les flaques et sur les pelouses. Des élèves médiateurs proposent leur aide aux élèves qui sont en désaccord, se disputent, se bagarrent ou qui se sentent rejetés afin qu'ils puissent trouver une solution acceptables par eux-mêmes.



Il est interdit de lancer des pierres sur les personnes, les vitres ou au-dessus du grillage. Les jeux et défis dangereux et les jeux de bagarre sont interdits (catch, respiration coupée,...). Il est strictement interdit d'escalader le portail. Les portes sont fermées. Les surveillants doivent se tenir dans la petite cour (au portail aux heures d'entrée lors des ouvertures et fermetures), dans la grande cour et devant l'entrée du couloir pour surveiller les toilettes. Après la pluie, on ne doit pas jouer dans les flaques et sur les pelouses. Des élèves médiateurs proposent leur aide aux élèves qui sont en désaccord, se disputent, se bagarrent ou qui se sentent rejetés afin qu'ils puissent trouver une solution acceptables par eux-mêmes.

Des élèves médiateurs proposent leur aide aux élèves qui sont en désaccord, se disputent, se bagarrent ou qui se sentent rejetés afin qu'ils puissent trouver une solution acceptables par eux-mêmes.

### Dans le hall

Les jours de pluie, la récréation se fait dans le hall. Il y a alors 2 récréations : celle des petits et celle des grands. Alors, il ne faut pas courir. On ne crie pas. On ne joue pas à la corde à sauter, au ballon, ni aux billes ou avec des pierres. On ne joue pas à éteindre la lumière. On ne joue pas dans les toilettes.



## HORAIRES ET FRÉQUENTATION.



La fréquentation régulière de l'école est obligatoire. Le temps scolaire pour tous les élèves se déroule de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un accueil par les enseignants est assuré 10 minutes avant la sonnerie avant le début des classes. Un enseignant accueille les enfants au portail de l'école.



Le matin, une garderie permet d'accueillir les élèves inscrits à partir de 7h30.

La restauration scolaire et l'interclasse sont organisés par la ville.

La garderie du matin, des ateliers durant l'interclasse et la garderie après 16h30 sont mis en oeuvre par la ville. Au-delà de 17h45 le soir les enfants ne sont pas gardés à l'école.



Les élèves peuvent venir à l'école en vélo ou trottinette, un parking est prévu à cet effet dans la cour. Le premier vendredi du mois « on roule dans la cour ».



À la sonnerie les élèves se mettent en rang.



En cas de retard, l'élève est recensé et les parents doivent expliquer le retard. Au bout de 3 retards, l'élève est en répartition dans une autre classe jusqu'à la prochaine récréation.

Le soutien se déroule de 11h30 à 12h05 les lundis et mardis.

Les absences sont signalées et motivées par les parents qui donneront le cas échéant un certificat médical ou de non contagion si nécessaire.

## ENTRÉE DES PARENTS

Nul ne peut entrer dans l'établissement sans autorisation du directeur.

Signature du règlement de l'école élémentaire les floralies (Aix)  
Je soussigné  
..... (père,  
mère, tuteur) de l'enfant  
.....  
déclare avoir pris connaissance de  
règlement intérieur de l'école.  
Signature :



Le règlement est lu en classe et signé par les élèves.

Signature de l'élève :



## REPRÉSENTANTS

- L'élection des représentants des parents d'élèves se fait par correspondance quand cette procédure est possible.
- Dans chaque classe, deux délégués (une fille et un garçon) et leurs suppléants (une fille et un garçon) sont élus en début d'année. Ils ont des missions et participent au conseil des élèves. Tous les élèves peuvent être candidats.
- Les suppléants deviennent les ambassadeurs NON au Harcèlement ! Ils ont des missions et participent au conseil des ambassadeurs NON au Harcèlement !



## FOURNITURES SCOLAIRES



A la rentrée scolaire en septembre, chaque enfant devra être équipé, par sa famille, d'une trousse contenant au moins : une gomme, une colle, un crayon gris, un stylo bleu, un stylo vert, un stylo rouge, un stylo noir en CM et un feutre d'ardoise pour les élèves de CP et CE1 ou les autres classes qui le demandent, une taille-crayon, une paire de ciseaux, une règle plate transparente en plastique rigide, une équerre transparente en plastique rigide à partir du CE1, un compas à partir du CE2, une pochette de 12 crayons de couleurs et une pochette de 12 feutres. Un cahier de texte sera également demandé ainsi qu'un cartable dont la dimension permet de contenir un grand classeur ou un grand cahier. Ce matériel doit être systématiquement renouvelé par les familles. Les fournitures scolaires prêtées ne doivent pas être détériorées. On respecte le matériel prêté par l'école ou par d'autres élèves. En cas de vol ou de perte, la famille remboursera l'article. Le matériel des élèves ne doit pas être abîmé. Il a été adopté qu'il sera possible aux familles d'entreposer une réserve individualisée de ce matériel dans la classe.

## L'E.N.T. (ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL)



pour son utilisation une charte relative aux usages des technologies de l'information et de la communication est signée par les familles. Les élèves signent la charte enfant qui précise ce qu'on peut faire et ce qu'on ne doit pas faire.

## SANTÉ

Les élèves doivent être en bon état de santé et de propreté. Les enfants vont aux toilettes pendant les récréations. Au-delà il faut l'autorisation de l'enseignant. Ils respectent les gestes barrières.



## VÊTEMENTS

Une tenue correcte et des chaussures plates sont demandées. Les élèves utilisent les porte-manteaux. En classe, pas de casquette, chapeau, capuche. Les vêtements doivent être identifiables et respectés.



## LE GOÛTER

Le goûter se prend l'après-midi lors de la garderie du soir. Il ne faut pas s'en prendre au goûter des autres. Les sucreries ne sont pas autorisées (sauf cas particuliers : fête de l'école,...).



## PROPRETÉ

Il faut laisser la cour, les abords et les locaux de l'école propres. C'est le rôle de tous.



## L'EPS

L'EPS est obligatoire avec une tenue de sport adaptée. Seul un certificat médical peut dispenser l'enfant d'éducation physique ou exceptionnellement, une correspondance des parents. Le matériel de sport doit être bien rangé dans le local par les enfants et les enseignants.

## COMPORTEMENT

Le comportement de chacun dans l'école doit être calme et respectueux des autres et de leur travail, du matériel, des locaux quel que soit le lieu, l'heure ou les personnes y compris lors des activités périscolaires. Les élèves doivent être préservés contre toute violence physique et morale dans le cadre de la lutte contre le harcèlement.

## BIJOUX, JEUX, TÉLÉPHONE

Les objets de valeur et jouets sont déconseillés dans l'école et les enseignants et le personnel de service n'en sont pas responsables. Les jeux vidéos et console de jeu (DS,...) et les grosses peluches sont interdits. Les élèves ont le droit d'avoir un téléphone mobile mais il doit être éteint et rangé dans leur cartable dès l'entrée de l'école. Les autres objets personnels connectés des élèves sont interdits (montre, tablette personnelle...). L'utilisation non autorisée d'un téléphone portable peut entraîner sa confiscation. On peut amener des jeux : billes, corde à sauter, élastiques, cartes, petites voitures, jouer au ping-pong... pour les récréations. On n'utilise pas ces jeux en classe sauf si l'enseignant(e) l'autorise. Les objets confisqués sont rendus aux élèves ou à leur famille.



## SÉCURITÉ

Il est interdit d'ouvrir les portails ou porte d'entrée sans autorisation, d'appuyer sur un bouton d'alarme incendie lorsqu'il n'y a pas de danger. Les objets dangereux sont interdits à l'école. Les jouets à projectiles ou qui ressemblent à des armes sont interdits. La vente et les échanges entre élèves sont interdits. Il est interdit aux élèves de demander de l'argent à d'autres élèves.

## SANCTIONS, PRÉVENTION DES CONFLITS ET DES RISQUES

Les élèves ne peuvent pas être privés de la récréation complète. Lorsqu'un enfant ne respecte pas le règlement de l'école, les réprimandes sont adaptées à son âge : copie, privé d'un bout de récréation, mise à l'écart dans la classe ou dans la cour lors des récréations, aller dans une autre classe. Selon la gravité, les parents en seront informés. Pour prévenir les conflits entre enfants, des élèves médiateurs sont installés dans les classes de CE2, CM1 et CM2. Le conseil des élèves évoque les situations qui posent problème et propose des solutions. Des règles de vie de l'école et des sanctions si on ne les respecte pas ont été adoptées en conseil des élèves et en conseil d'école.

## Arriver à l'heure



Se ranger à la sonnerie

Prendre soin de ses vêtements

## Ne pas s'amuser aux toilettes



Respecter le planning, on ne joue au foot que sur le stade



## Pas de violences verbales ou physique



Pas de jeux dangereux

Interdit aux sucreries, sauf exception

Se déplacer calmement dans les couloirs et les salles

Personne n'entre ou ne sort de l'école sans autorisation

On ne vole pas le goûter, les affaires des autres

Jeter les papiers à la poubelle

# Les plus importantes règles de l'école

## Dans la classe



Être calme

Prendre soin du matériel

Ranger le matériel sportif

### Si je ne respecte pas ces règles :

- Je demande des excuses,
- On peut être grondé,
- On peut être privé d'une partie de la récréation,
- On peut m'isoler quelques instants de mes camarades,
- On peut m'obliger à réparer la faute commise,
- On peut me faire copier les articles non respectés
- On peut avoir un travail ou une copie
- En cas de retard, on peut m'envoyer dans une autre classe
- On peut informer ou convoquer mes parents

## A la cantine



Manger calmement

Avoir les mains propres

Attendre son tour et respecter le circuit